



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni le 29 septembre 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 38 jusqu'à 18h20, puis 39 jusqu'à 18h40, puis 40
Votants : 48 jusqu'à 18h40, puis 50
Secrétaire de séance : Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK (arrivée à 18h20)
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 18h40), Vincent PENNOBER
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSÉS :

Guy DOEUFF (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC)

POUVOIRS :

Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe RIVALLAIN (MOELAN)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
 Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN) jusqu'à 18h20

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220929-2022_161-DE

Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC) à partir de 18h40

VIE COURANTE
7- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Subvention Pass'Commerce et Artisanat / Numérique - Attribution

Par délibération en date du 23 mai 2019, Quimperlé Communauté a approuvé d'une part le dispositif Pass Commerce et Artisanat, et d'autre part la convention avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

En complément, par délibération en date du 17 décembre 2020, Quimperlé Communauté a approuvé la mise en place d'un dispositif exceptionnel, le **Pass Commerce et Artisanat Numérique**, ouvert jusqu'au 31 décembre 2021, en réponse à la crise liée au COVID19.

Par délibération en date du 25 novembre 2021, Quimperlé Communauté a approuvé la prolongation du dispositif Pass Commerce et Artisanat et de son volet numérique jusqu'au 30 juin 2023 et d'autre part, la signature de l'avenant à la convention avec la Région Bretagne relative à la prolongation de ce dispositif.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

-EURL PAIN BEURRE (épicerie) à Quimperlé, représentée par Mr Basile HEMIDY, pour l'achat de matériel professionnel nécessaire au démarrage de l'activité et travaux d'embellissement de la devanture pour rendre le commerce plus attractif.

Le montant des investissements est de 3 872.30 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **929.35 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (580.85 €) et 9% par la Région Bretagne (348.50 €).

-SARL PALUD LES DOLOMITES (restaurant) à Bannalec, représentée par Mr Renaud PALUD, pour des travaux de rénovation de la façade et le remplacement des menuiseries extérieures afin de moderniser le commerce, et l'achat d'un nouveau four plus économique et écologique.

Le montant des investissements est de 17 757.73 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **4 261.86 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (2663.66 €) et 9% par la Région Bretagne (1598.20 €).

-SARL BAILLON – SANTÉ NATURE (compléments alimentaires, cosmétiques...) à Quimperlé, représentée par Mme Cécile BAILLON, pour le remplacement de l'enseigne et l'agencement du magasin nécessaires à la reprise du commerce et au développement de l'activité.

Le montant des investissements est de 6 256.60 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **1 501.58 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (938.49 €) et 9% par la Région Bretagne (563.09 €).

-SARL LE COCOONING : SALON DE THÉ, ARTS ET LOISIRS à Clohars-Carnoët, représentée par Mme Catherine CORLAY, pour l'aménagement du local et l'achat d'équipements professionnels nécessaires à la création de l'activité et à l'ouverture du commerce dans de bonnes conditions .

Le montant des investissements est de 28 282.64 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7 500.00 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 750 €) et 15% par la Région Bretagne (3 750 €).

-EURL PIZZADIMAMENE (pizzeria) à Riec-sur-Bélon, représentée par Mr Nathan BARATTE, pour des travaux de rénovation et de mise aux normes du local permettant de démarrer l'activité dans de bonnes conditions.

Le montant des investissements est de 25 064.62 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7 500 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 750 €) et 15% par la Région Bretagne (3 750 €).

-SARL POULICHET GILBERT ET CÉLINE (boulangerie, pâtisserie) à Rédéné, représentée par Mr et Mme Gilbert et Céline POULICHET, pour des travaux de rénovation du local et l'achat de nouveaux équipements afin de moderniser le commerce et le rendre ainsi plus attractif.

Le montant des investissements est de 53 913.00 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7500 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 750€) et 15% par la Région Bretagne (3750 €).

-SARL INSTANT SHOWCO (fabrication et commercialisation de pâtisseries) à Moëlan-sur-Mer, représentée par Mme Aurélie COLLAUDIN, pour la refonte du site Internet et l'achat de

matériel informatique afin d'améliorer la visibilité de l'entreprise et de développer son chiffre d'affaires.

Le montant des investissements numériques est de 5 891.17 €HT

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 15 000 € HT, la subvention sollicitée est d'un montant de **2 945.59 €**, soit 50% des dépenses numériques prises en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (1 472.80 €) et 25% par la Région Bretagne (1 472.79 €) ;

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat / Numérique à :

- **EURL PAIN BEURRE**, pour un montant de **929.35 €**
- **SARL PALUD LES DOLOMITES**, pour un montant de **4 261.86 €**
- **SARL BAILLON - SANTÉ NATURE**, pour un montant de **1 501.58 €**
- **SARL LE COCOONING : SALON DE THÉ, ARTS ET LOISIRS**, pour un montant de **7500€** ;
- **EURL PIZZADIMAMENE**, pour un montant de **7 500 €** ;
- **SARL POULICHET GILBERT ET CÉLINE**, pour un montant de **7 500 €** ;
- **SARL INSTANT SHOWCO**, pour un montant de **2 945.59 €** ;

- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

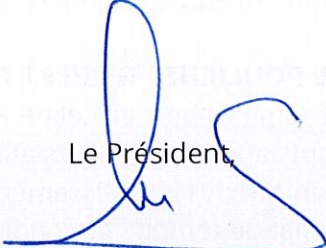
- APPROUVE l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat / Numérique, telle que proposée.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

 Sébastien MIOSSEC